

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du **09 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, le conseil municipal de la commune de **OGY-MONTOY-FLANVILLE** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **19**
de présents : **16**
de votants : **18**

Étaient présents :

BASTIEN Alain, BAYEUR Laurence, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRANCOIS Andrée, FRERY Francis, GAUTIER Marina, GULINO Aline, GRANDJEAN Guillaume, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MANGIN Sébastien, MARX Anne-Marie, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations :

M. LACOGNATA Alain a donné procuration à M. MANGIN Sébastien
Mme GUILLAUME Monique a donné procuration à Mme FRANCOIS Andrée
M. LEVE Damien a donné procuration à Mme GAUTIER Marina

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/03/2024. Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le 12/04/2024.

N° 54/2024 : Désignation membres votants au CCAS

Madame BAYEUR Laurence a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Suite à la démission de Madame SIMONIN Valérie du conseil municipal de Ogy-Montoy-Flanville, il y a lieu de la remplacer au sein du Centre Communal d'Action Social en qualité de membre du collège élus votant du CCAS.

Ayant entendu l'exposé de Madame GAUTIER Marina, adjointe au Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal par **18 VOIX POUR**,

- **DÉSIGNE** Madame BAYEUR Laurence en qualité de membre du collège des élus votant du CCAS,
- **DÉCIDE** que Madame SIMONIN Valérie reste membre votant du CCAS non élue.



Pour extrait conforme,
Ogy-Montoy-Flanville, le 09 avril 2024

Le Maire,
Eric GULINO